



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 98643

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la réduction des personnels et les problèmes qu'elle pose en matière de santé. La nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre l'État et l'assurance maladie pour la période 2006-2009 fixe trois objectifs majeurs : développer l'intervention de l'assurance maladie en matière de gestion de risque pour faire évoluer le système de soins vers plus de qualité tout en maîtrisant les dépenses, faciliter l'accès aux soins et adapter son organisation aux nouvelles missions. Face à ces objectifs, dans un contexte de crise sanitaire à répétition, l'État propose de ne remplacer qu'une partie des agents de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs de la santé (CNAM) partant à la retraite, et de réduire le Fonds national d'action sanitaire et sociale. L'inquiétude est grande, chez les agents de la CNAM, de voir apparaître un décalage entre les objectifs en matière de santé publique et les moyens humains affectés. De plus, selon certaines informations, le remplacement porterait sur un agent sur deux et non pas deux sur trois. C'est pourquoi il lui demande si l'État s'en tiendra bien au non-remplacement annoncé d'un agent sur trois et n'ira pas au-delà.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98643

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6762